

MAIRIE DE GRANDFRESNOY

--

GRANDFRESNOY DIT NON À L'ÉOLIEN



ÉOLIEN

Dans les Communes rurales, les maires sont constamment sollicités, par les entreprises installant des éoliennes.

La Commune de Grandfresnoy, du fait de son implantation vis-à-vis du couloir aérien, a vocation à recevoir des éoliennes.

C'est pourquoi, le conseil municipal ne peut rester indifférents à la multiplication de parcs éoliens sur son secteur.

Nous sommes en droit de nous interroger sur les impacts que ces installations auront dans différents domaines :

- Sur l'environnement, après leur durée de vie de 20 ou 30 ans, comment sera effectué le démantèlement et le recyclage ? Que deviendront les terres sur lesquelles les fondations seront enlevées uniquement sur une profondeur d'un mètre ?
- Sur la pollution visuelle au quotidien, les effets sur les personnes.
- L'impact sur la valeur immobilière.
- Sur la protection du patrimoine.

Le Conseil municipal de Grandfresnoy, réuni le 8 octobre 2021, s'est prononcé contre l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune.

Le Maire, Ivan WASYLYZYN